

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 30/06/23

Dégradations dans le Loiret

La préfète appelle au calme et dénonce fermement les violences et dégradations

Des dégradations de biens publics et privés ont été commises la nuit dernière, avec une forte intensité : feux de poubelles et de véhicules, mais également vitrines de magasins cassées et bâtiments incendiés, en particulier sur l'agglomération de Montargis.

Sur l'ensemble du département, 70 policiers nationaux et 84 gendarmes ont été spécifiquement mobilisés sur les événements, ainsi que les sapeurs-pompiers du Loiret, avec 60 véhicules d'intervention, pour contenir les débordements et assurer la sécurité de la population et des biens.

13 interpellations ont été réalisées dans la nuit du 29 au 30 juin.

Par ailleurs, la préfecture du Loiret a pris hier deux arrêtés :

- Arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de port et transport d'objets pouvant constituer une arme par destination, du 29 juin 2023 à 19h au 4 juillet 2023 à 8h
- Arrêté préfectoral portant réglementation de l'achat, de la vente au détail, de l'enlèvement et du transport de carburant et de l'usage et de la vente des artifices de divertissement, du 29 juin au 5 juillet

La préfète du Loiret condamne avec la plus grande fermeté les dégradations commises, inacceptables, et lance un appel au calme.

Les forces de l'ordre restent mobilisées pour lutter contre tous nouveaux agissements et assurer l'ordre sur l'ensemble du département.

Retrouvez les arrêtés sur le site de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-departementaux/Juin-2023>

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle